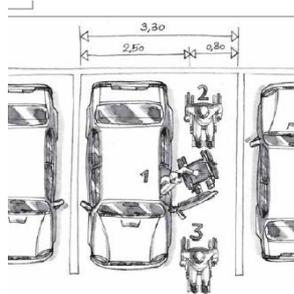
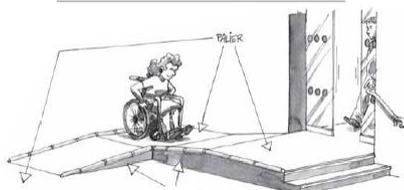


3 minutes pour évaluer l'accessibilité de votre cabinet médical

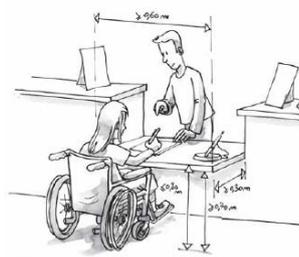
Oui Non



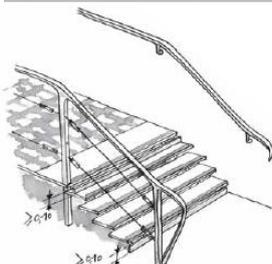
Le parking du cabinet dispose d'un stationnement accessible dont la largeur est supérieure à 3,30 m, une bande d'accès de 0,80 m matérialisée sur toute la longueur ; une signalétique existe (panneau, logo, marquage au sol...)



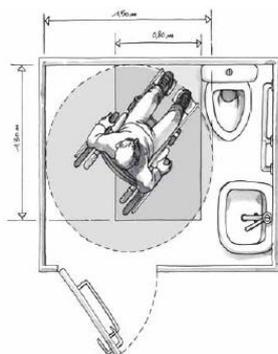
L'accès au cabinet se fait de plain-pied ou par un plan incliné, sans ressaut (marche) de plus de 2 cm



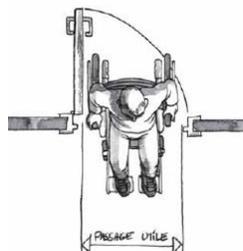
La banque d'accueil est utilisable par une personne en position «debout» comme en position «assis» et permet la communication visuelle et auditive entre les usagers et le personnel.



L'escalier est équipé d'une main courante préhensible de chaque côté. Elle doit dépasser les premières et dernières marches de chaque volée (situations de cabinet de plain-pied avec autre cabinet à l'étage, pour personnes à handicap léger)



A chaque niveau accessible, lorsque des sanitaires y sont prévus pour le public, il existe au moins un cabinet d'aisances aménagé pour les personnes handicapées circulant en fauteuil roulant et comportant un lavabo accessible.



Les portes principales desservant des locaux ont une largeur minimale de 0,90 m.

Source : Association des Paralysés de France

L'Association des Paralysés de France, créée en 1933 et reconnue d'utilité publique, est un mouvement national de défense et de représentation des personnes avec un handicap moteur et de leur famille qui rassemble 28 000 adhérents, 25 000 bénévoles et 12 000 salariés. L'APF milite activement au niveau national et dans tous les départements pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à une égalité des droits et à l'exercice de leur citoyenneté. L'APF gère des services et des établissements médico-sociaux ainsi que des entreprises adaptées. 30 000 personnes en situation de handicap et leur famille bénéficient de ces services et de ces lieux d'accueil qui les accompagnent dans le choix de leur mode de vie : scolarité, formation professionnelle, emploi, vie à domicile ou en structure de vie collective, accès aux loisirs et à la culture...